

N°40

Objet :

**SIGNATURE D'UN ACCORD-
CADRE A BONS DE
COMMANDE D'ENTRETIEN
DES ESPACES VERTS POUR
LA COMMUNE ET LE CCAS
D'ACHERES**

Rapporteur :
M. François DAZELLE

Date de la Séance :

27 JUIN 2023

Date de la Convocation :

21 JUIN 2023

**Date d'affichage de la
convocation :**

21 JUIN 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 26

Membres représentés : 6

Membres absents : 3

VOTE :

UNANIMITE

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 27 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Daniel GIRAUD	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Alisson ZANI	pouvoir à	Camille VAUR
Gharib NAJI	pouvoir à	Céline CHASSIN
Nicole MARTIN	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	François DAZELLE
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	Martin DESSAIGNES

Etaient absents :

Maeva CRUZ
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance :

Jean-Paul DEMAREZ

CONSEIL MUNICIPAL DU 27/06/2023

N°040

OBJET : SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR LA COMMUNE ET LE CCAS D'ACHERES.

Rapporteur : M. François DAZELLE

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L 2124-1 et 2,
VU la convention de groupement de commandes conclue entre la commune et le CCAS d'Achères,
VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 24 mai 2023,
VU l'avis de la Commission Municipale Finances et développement économique du 16/06/2023

Considérant les besoins de la commune et du CCAS en prestations d'entretien des espaces verts,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : APPROUVE la procédure de passation de l'accord-cadre à bons de commande, composé de deux lots, ayant pour objet des prestations d'entretien des espaces verts pour le groupement de commandes constitué entre la Ville et le centre communal d'action sociale d'Achères.

ARTICLE 2 : AUTORISE M. le Maire à signer et notifier ledit accord-cadre.

ARTICLE 3 : DECIDE que M. le Maire, par délégation, sera chargé de prendre, conformément aux règles applicables notamment aux marchés publics, toutes décisions concernant l'exécution et le règlement dudit accord-cadre ainsi que toutes décisions concernant ses avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à Achères, le 27 juin 2023

Pour extrait conforme,



Délibération publiée le :

30 JUIN 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville.

Accusé de réception en préfecture
078-217800051-20230627-040DEL23_BDC-DE
Date de réception en préfecture: 30/06/2023